

---

[Imprimer](#)

## **Arena 2 : la ville de Paris recherche une AMO pour le suivi de la démarche BIM**

Image

---

**Dans le cadre du marché global de performance concernant la réalisation de la salle multifonctionnelle prévue Porte de la Chapelle (18e arr.) d'ici à 2024, la ville de Paris a lancé une consultation ouverte jusqu'au 12 novembre pour trouver une assistance à maîtrise d'ouvrage pour le suivi de la démarche BIM.**



Afin de doter la Capitale d'un équipement en mesure d'accueillir des compétitions sportives de niveau national ou international d'une capacité d'environ 8 000 places assises, une salle multifonctionnelle doit être construite Porte de la Chapelle à Paris 18e. Cet Arena 2 fait partie intégrante du programme de réaménagement du quartier à travers la future opération ZAC Gare des Mines - Fillettes.

Le projet vise aussi, avec le Centre aquatique olympique, à compléter les infrastructures sportives nécessaires à la tenue des Jeux olympiques et paralympiques de 2024. Il accueillera les épreuves de badminton, de fauteuil escrime et de parabadminton. Egalement ouvert aux sports de proximité et aux habitants du quartier, l'Arena 2 aura enfin une vocation événementielle afin d'assurer son modèle économique.

La Ville a opté comme montage contractuel pour la conception, la réalisation, l'exploitation technique et la maintenance de l'équipement, pour le marché public global de performance (MGP). En revanche, l'exploitation commerciale sera assurée par un concessionnaire / exploitant dans le cadre d'une concession de service faisant l'objet d'un contrat propre.

---

## Partenaire privilégié et garant

La ville de Paris a initié la démarche BIM du projet en réalisant un cahier des charges BIM dès la consultation du MGP. En effet, l'objectif de la collectivité pour ce projet est « d'améliorer la gestion du patrimoine bâti à venir en termes d'exploitation, de maintenance et de rénovation », précise le cahier des clauses techniques particulières de la consultation. Cet objectif-clé est complété par des usages prioritaires classés en sept catégories : communication et collaboration interne, communication et collaboration externe, financier, contrôle qualité, aide à la décision, gestion patrimoniale et optimisation de l'exploitation, et enfin smart building.

Dans ce contexte, l'AMO BIM sera « le partenaire privilégié dans la définition et la mise en place de la stratégie BIM du maître d'ouvrage ». Il assurera « une mission transversale au travail de tous les acteurs et veillera à ce que la démarche BIM des candidats respecte, tout au long de l'opération, les objectifs que le maître d'ouvrage aura retenus ».

L'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Ville aura pour rôle « d'analyser les maquettes numériques et de veiller à leur bonne compilation à chaque phase du projet. Il diffusera à l'ensemble des acteurs les analyses produites ».

« Garant du suivi BIM » pour le compte du maître d'ouvrage, durant toute l'opération jusqu'à la fin de garantie de parfait achèvement, l'AMO BIM devra être « force de proposition » dans l'organisation, la méthodologie et le suivi du respect des objectifs et des délais BIM. Les candidatures à cette consultation sont possibles jusqu'au 12 novembre.